



COMPTE-RENDU

Réunion Plénière du lundi 22 novembre 2010 à 20H30

Parc des Sports du Luat - Salle des Associations - Route de Montlignon

Rapporteurs : LE BUREAU

Secrétaire : Mme ASTIER Nina

Participants (diffusion)					C/C pour information
	Présent (e)	Excusé (e)	Absent (e)	Pouvoir à	
Mme ASTIER Nina	X				<u>ADMINISTRATION</u> Monsieur le Maire Mme Beaulande Melle Makouche Accueil Citoyenneté Communication – Internet Secrétariat Général Référénts administratifs
M. BEAUDOIN Xavier	X				
Mme BOUVET Brigitte			X		
M. BRANDEBOURG J.-Marie	X				
M. CHAPOY Kisito	X				
Mme CONSTANTINI Isabelle	X				
M. COURTOIS Olivier			X		
M. DE OLIVEIRA Antonio			X		
Mme. GAUTREAU Christine	X				
M. GAUTREAU Marc	X				
Mme GRENET Christiane		X			
M. HERBAUT Eric	X				
Mme HEURTAUX Henriette	X				
M. HOUIS Alain	X				
M. HOUZARD Christian	X				
M. HUMBERT Jacques	X				
M. LAVAUD Robert	X				
M. MAHE Maurice	X				
M. MONTEIRO Eric	X				
M. PELLETIER Laurent	X				
Mme RAYNAL Colette	X				
M. REGNIER André	X				
Mme ZANELLA Henriette	X				
M. LEGENDRE Frédéric	X				<u>AUTRES CONSEILS DE QUARTIER</u> J.J. Rousseau Ceresaie/Jean Macé Mont Eaubonne Paul.Bert
M. NOIRE Dominique	X				
M. DARONNAT Olivier	X				

ORDRE DU JOUR

- ❖ Adoption du compte-rendu de la réunion plénière du 6 octobre 2010
- ❖ Bilan de la vidéo-protection sur Eaubonne et Val et Forêt depuis son entrée en fonctionnement
- ❖ Suivi du tableau de bord
- ❖ Rapports des groupes de travail
- ❖ Information sur le projet de centre commercial au Luat (M. Legendre)
- ❖ Questions diverses

1. Adoption du compte-rendu de la réunion plénière du 06/10/10

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, sauf une abstention.

2. Vidéo-Protection (à Eaubonne et dans la CAVF)

Invités pour traiter ce sujet :

- Fabien Roussel, Adjoint au Maire, chargé de la sécurité
- Joël Cloitre, responsable de la Police Municipale
- Paul Morse, Président du Conseil de Quartier La Cerisaie/Jean Macé, qui assiste à cette réunion en tant que responsable de la Ligue des Droits de l'Homme.

Robert Lavaud demande que soit présenté le bilan de la Télésurveillance devenue par un glissement sémantique significatif « Vidéo-Protection » après 18 mois de fonctionnement.

Fabien Roussel prend la parole : il confirme qu'il a été sollicité depuis un moment par notre Conseil de Quartier. Il est déjà intervenu sur ce sujet aux Conseils de Quartier La Cerisaie/Jean Macé et Mont d'Eaubonne. C'est donc le 3^e Conseil de Quartier à qui il apporte des explications.

- La sécurité n'est pas une compétence communale mais c'est une compétence partagée entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération Val et Forêt, qui a été matérialisée en 2004 par un contrat.
- Un poste de Police Nationale a été construit et inauguré en Mai 2010 à Ermont.
- La Police Municipale Intercommunale est également concernée.
- Un système de vidéo-protection a été mis en place suite à un accord entre les 6 communes formant Val et Forêt, en Mai 2009.
- Depuis cette date, la ville de Franconville a quitté la Communauté d'Agglomération et la ville de St-Leu La Forêt l'a rejointe.
- 8 caméras sont en fonctionnement sur la commune d'Eaubonne (résultat de la 1^e tranche).
- Des caméras vont également être installées à St-Leu La Forêt.
- Une 2^e tranche aura lieu en 2012/2013.
- Elle sera axée en priorité sur les établissements scolaires (écoles élémentaires, collèges et lycées).
- Elle coûtera 2 000 000 €.
- L'investissement est de l'ordre de 7 000 000 € pour les 2 tranches dont 4 000 000 € sont financés par la Communauté d'Agglomération Val et Forêt.
- Les frais de fonctionnement et de maintenance sont de 80 000 € par an, hors frais de personnel.
- 5 personnes qualifiées sont nécessaires derrière les caméras pour un fonctionnement de 8 heures par jour.
- Le coût d'investissement est de 1 560 000 € pour la ville d'Eaubonne.
- Ce système présente une certaine utilité. C'est un outil de travail. Il faut penser aux victimes de l'insécurité. Ce n'est pas la panacée. Il faut agir dans tous les domaines.
- Cela aide la Police Nationale et la Police Municipale.
- Les caméras de la CAVF conjointement à celles de la CAVAM (à Soisy sous Montmorency) ont permis d'arrêter les auteurs d'un braquage grave.
- L'essentiel des faits constatés sont des infractions à la législation sur les stupéfiants.
- Les agressions, les vols, les braquages, les exhibitionnistes ou des faits de dégradation, viennent ensuite.
- Tous les professionnels diront qu'il est impossible d'établir un bilan coût/sécurité car les faits qui ont été dissuadés ne peuvent être chiffrés.
- **Le coût économisé est inconnu : il n'existe pas d'éléments comptables complets.**
- Certains faits délictueux peuvent avoir lieu ailleurs, néanmoins, cela a un effet dissuasif.
- Il n'est pas question d'installer des caméras à tous les coins de rues.
- Les localisations ont été données aux membres du Conseil de Quartier.
- Le logiciel qui est appliqué permet de « flouter » les parties privées. Il est important de le signaler.

- Joël Cloitre, à la demande de Fabien Roussel, fait un bilan.
 - ✓ **456 faits** ont été constatés sur la commune d'Eaubonne, grâce aux caméras depuis leur installation soit 18 mois environ.
 - ✓ Le détail est le suivant :
 - Avec conduite au poste :
 - ✓ Interpellations suite à des infractions à la législation des stupéfiants : 44
 - ✓ Vols : 10
 - ✓ Dégradations : 5
 - ✓ Divers : 12
 Soit un sous-total de 71
 - Sans conduite au poste :
 - ✓ Interpellations suite à l'usage de stupéfiants : 132
 - ✓ Vols : 0
 - ✓ Dégradations : 24
 - ✓ Divers : 146
 Soit un sous-total de 302
- C'est un outil efficace qui aide beaucoup la police. C'est utile. Il n'y a aucune raison que cela se passe mal. Laurent Pelletier fait remarquer que cela représente chaque semaine, un fait avec conduite au poste et 4 faits sans conduite au poste, ce qui est peu.
- L'angle de vue des caméras est de 360°
- Il n'est pas question d'ouvrir un débat ce jour sur le bien-fondé des installations. Cela a été décidé avant la fin du précédent mandat municipal.

Ci-dessous, les réponses données par Joël Cloitre aux diverses questions posées :

- Oui, il est possible de zoomer.
- Le système de surveillance fonctionne tous les jours pendant 8 heures avec 5 opérateurs techniciens vidéo. La surveillance automatique fonctionne 24H/24H et n'est accessible que sur réquisition de la justice.
- A tout moment, la Police Nationale peut « prendre la main » sur ces caméras.
- Il existe 40 caméras sur toute l'agglomération.
- La mémorisation est faite dans les locaux de la CAVF à Saint-Prix.
- Pour les stupéfiants, la conduite au poste dépend du délit.
- Les films sont détruits dans un délai de 7 jours (maximum 1 mois, si nécessaire pour des raisons judiciaires).
- La Police Municipale n'a pas l'autorisation d'entrer dans le local de la vidéo-protection, seuls les opérateurs y ont accès.
- Si des faits importants se produisent, une lecture peut être opérée par un officier de police judiciaire sur demande du procureur de la république.
- La Police Municipale est composée de 26 personnes.
- Les opérateurs sur les caméras sont choisis par Val et Forêt. Ce sont des techniciens vidéo qui sont des employés territoriaux. Ils ne sont pas assermentés mais sont soumis à l'obligation de réserve et à l'obligation de confidentialité.

Robert Lavaud demande si le Comité d'Ethique a été créé. Fabien Roussel répond qu'il demande cela à chaque commission de sécurité de la CAVF mais cela n'est pas fait.

Val et Forêt désire terminer d'abord la 2^e tranche avant de créer le Comité d'Ethique. Fabien Roussel n'est pas d'accord sur ce renoncement mais les représentants des autres communes ont une position différente de la sienne.

André Régnier signale que des rodéos ont lieu sur le parking du Luat. Joël Cloitre en a fait le constat à diverses reprises. La Police Municipale se déplace et en a connaissance. Grâce aux caméras, la tâche est plus facile, les interventions plus rapides.

Alain Houis répète que ces personnes derrière les caméras sur d'autres villes sont des techniciens vidéo qui ne sont pas assermentés. Ils appartiennent au Corps des Collectivités Territoriales. Il est étonnant que ces opérateurs ne soient pas assermentés. Personne ne sait ce qu'ils peuvent dire. Qui servent-ils ? Ils obéissent aux ordres. Un Comité d'Ethique doit encadrer tout cela. L'usage qui en est fait : arrêter les contrevenants et les auteurs de délits sur la voie publique mais quelqu'un peut en faire un autre usage.

Jacques Humbert pense que ce système devrait être sous le contrôle direct des magistrats et du Parquet.

Joël Cloitre répond que ces personnes ont des obligations de réserve. Lors d'un problème important, les images enregistrées sont dupliquées et transmises au Procureur de la République.

Kisito Chapoy craint qu'une déviation puisse avoir lieu du fait d'un opérateur, par curiosité.

Fabien Roussel explique qu'il a un métier de tarificateur dans un milieu mutualiste qui lui permet de voir des dossiers médicaux et qu'il est soumis à la confidentialité. Pourtant, il n'est pas assermenté.

Paul Morse affirme que ce sont les opérateurs qui décident de la gravité. A cela, Joël Cloitre répond que cela est exact puisque ce sont eux qui constatent. Il existe des zones particulières de risques connues et il existe également des personnes connues pour leur délinquance.

Alain Houis a vu, lors d'un journal télévisé, la police qui montrait des personnes qui échangeaient des drogues contre de l'argent. Les gens pensent que ces personnes sont arrêtées alors qu'il n'en est rien. Joël Cloitre répond que si une commission rogatoire existe, une suite est enclenchée. La vidéo-protection peut alors servir d'éléments de preuve.

D'autres réponses de Joël Cloitre aux questions diverses posées :

- ✓ Les techniciens opérateurs derrière les caméras préviennent la police de tout délit.
- ✓ Il est vrai que le nombre d'agents de la Police Nationale a baissé sur le territoire de Val et Forêt : 160 agents au lieu de 200 précédemment.
- ✓ Ce n'est pas la ville d'Eaubonne qui recrute les policiers nationaux.
- ✓ Oui, il est possible que les gangsters connaissent l'emplacement des caméras.
- ✓ Du bruit peut exister sur le Luat mais il n'y a pratiquement plus d'agressions. Il n'est pas possible de gérer le bruit. Laurent Pelletier suggère de mettre des oreilles aux caméras.
- ✓ A la gare d'Ermont-Eaubonne, des caméras sont déjà installées. Des caméras supplémentaires sont prévues.

Paul Morse pense que 4 ou 5 policiers supplémentaires seraient plus efficaces que les caméras de vidéo-protection (ou alors des éducateurs). Joël Cloitre répond que cela n'est pas possible et ne peut remplacer les caméras. Par ailleurs, un éducateur n'a pas la possibilité d'interpeler une personne. Il ajoute que beaucoup de prévention est faite, dans le cadre scolaire : collèges, lycées, marchés, gymnases, etc. Les caméras sont une aide efficace qui signale des faits dont les policiers n'auraient pas connaissance autrement.

Fabien Roussel explique qu'il travaille également avec le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) et l'ADPJ (Association de Défense et de Prévention pour la Jeunesse). Beaucoup d'actions ont lieu par la ville, le Conseil Général, le Conseil Régional, pour financer la réinsertion.

- Un débat a eu lieu en 2004 sur la télésurveillance devenue vidéoprotection.
- Certes, il peut y avoir déplacement de la délinquance, mais toutes les villes aux alentours de la ville d'Eaubonne se sont équipées en caméras.
- Il a fallu être pragmatique, Eaubonne serait le refuge des « truands » si elle n'était pas, elle-même, équipée.

Paul Morse demande que le rapport de l'étude faite après un an d'activité de ces caméras soit publié. Fabien Roussel l'a lu dans son intégralité, mais il ne peut communiquer ce document resté confidentiel à la demande de la CAVF.

En ce qui concerne les chiffres : l'amortissement du matériel de fait est sur 10 ans. Cela paraît bien long pour ce type de matériel, affirme Jacques Humbert.

Les personnes présentes remercient Fabien Roussel, Joël Cloitre et Paul Morse qui quittent la salle.

3. Tableau de bord des travaux, tenu par Olivier Daronnat

Un exemplaire de ce tableau est distribué à toutes les personnes. Olivier Daronnat explique que ce tableau de bord a été généralisé sur tous les Conseils de Quartier d'Eaubonne.

Ce tableau indique : Nature de la demande/thème/date de proposition/Date de réalisation/Personne ou Service destinataires/Traitement proposé par la Mairie/Commentaires et Date limite de faisabilité/Etat actuel.

Tous les points en cours sont lus et commentés. Il est souligné à Olivier Daronnat que certains font double emploi.

Les nouveaux points ci-dessous sont ajoutés :

- Le pigeonnier du Val Joli a perdu des tuiles.
- Des branches gênent le passage des piétons et sont à couper entre la rue des Vignes et la Villa des Cailloux. Une simple taille est nécessaire.
- Elagage indispensable des arbres rue du Docteur Roux.
- La rue Flammarion est à nettoyer car la Résidence, face à l'hôpital, a fait tailler les arbustes. Les déchets n'ont pas été ramassés.
- L'éclairage public installé à partir de l'intersection rue des Beaux Sites/rue de Saint Prix jusqu'à la Route de Montmorency ne fonctionne pas aux mêmes heures que les autres rues. Cette partie de rue est plongée dans le noir plus longtemps. C'est le même problème connu à chaque changement d'heure hiver/été. Des appels des riverains ont déjà été faits auprès des Services Techniques de la Mairie. Frédéric Legendre dit que ce problème ne pourra être définitivement résolu automatiquement que lorsque les travaux de la déviation de la RD 909 seront achevés.

4. Programme du Val Joli

Christian Houzard indique qu'une réunion du groupe de travail a eu lieu le 10/11/10 avec Frédéric Legendre.

Pour l'appel d'offres des 2 lots de construction :

- Un premier choix de 3 sociétés a été fait pour chaque lot.
- La détermination des adjudicataires des travaux se fera durant le mois de décembre 2010.
- La société 3F a été choisie pour réaliser les bâtiments à vocation sociale.
- Le dossier technique complet ne sera disponible qu'en février 2011. Une nouvelle réunion aura lieu en février 2011.
- Compte tenu des informations données par Maurice Mahé, un rappel a été fait à Frédéric Legendre concernant le problème des places de parking supprimées dans le lotissement de la Croix Sanson, suite à la mise en place du projet du Val Joli. La société 3F doit faire quelque chose compte tenu de sa participation dans le projet du Val Joli.

Frédéric Legendre apporte d'autres éléments complémentaires :

- 16 groupes se sont présentés.
- La demande a été vigoureuse et forte.
- Les sociétés retenues sont sérieuses.
- Une nouvelle réunion aura lieu fin janvier/début février 2011.
- Le choix final se fera en avril/mai 2011.

5. RD 909

Christian Houzard prend la parole :

- Les sociétés SACER et EIFFAGE qui doivent réaliser les travaux ont été choisies pour la partie « route » (mur antibruit et route proprement dite)
- La Société INEO l'est pour l'éclairage public.
- Divers actes doivent être signés pour la fin de l'année par le Conseil Général et le Centre Hospitalier pour transférer juridiquement des parcelles de terrain.
- Un démarrage des travaux est prévu pour le début de l'année 2011.
- Cela concernera tout d'abord le mur de l'hôpital et ensuite des travaux sur quelques tronçons appartenant à des riverains.
- Il semble que les travaux doivent commencer par la zone carrefour du Haricot/Carrefour Michel Zevaco.
- Une visite aura lieu chez tous les riverains par les sociétés indiquées ci-dessus pour définir exactement les travaux à effectuer suivant le cahier des charges.
- Des personnes signalent que des dégâts sur les routes ont été occasionnés par les travaux rue du Dr Roux/place Zevaco/rue de Saint-Prix. Ils doivent être réparés.

6. Aire d'Accueil des gens du voyage

Robert Lavaud demande, bien que le groupe de travail ait été dissous, aux personnes habitant à proximité de l'aire d'accueil quelles sont les nouvelles.

Rien n'est à signaler. Tout va bien. Simplement, les arbustes plantés ont une piètre figure.

Frédéric Legendre répond qu'il faut attendre comme pour tout arbre planté qu'ils prennent force et vigueur. En décembre, les arbres de haute tige seront plantés à leur tour.

7. Surface Commerciale au Luat

Frédéric Legendre lit un texte complet concernant ce projet.

Il s'agit du compte-rendu de l'intervention de François Balageas, Maire d'Eaubonne, lors du Conseil Communautaire (novembre 2010), suite au refus de la commission départementale de donner son accord sur l'implantation de cette Surface Commerciale.

C'est un événement grave. Ce projet d'équipement commercial dans le Luat devait entraîner, entre autres :

- La réponse a un besoin des habitants du quartier
- La création de plus de 80 emplois
- Des taxes alimentant le budget de la CAVF
- La conservation de la majorité des arbres intéressants.

C'est le 4^e refus donné à ce projet.

Deux solutions se présentent : soit le projet peut être représenté (Alain Goujon a affirmé qu'il voterait pour celui-ci), soit un recours est formulé auprès de la Commission Nationale d'Appel.

8. Questions Diverses

- Alain Houis lit une lettre du 15/07/10 d'une personne habitant rue du Dr Roux à Eaubonne, adressée au Maire d'Eaubonne car sa maison s'affaisse. Ce problème est apparu en 2009. Cela est certainement dû aux intempéries et à la pluie.

Frédéric Legendre indique qu'il peut s'agir d'un fait de catastrophe naturelle. Tous les renseignements seront donnés à cet habitant, par la Mairie. Les décrets de catastrophe naturelle sont publiés au Journal Officiel. La ville d'Eaubonne n'a cependant pas été classée parmi les communes en catastrophe naturelle (comme 90% des communes demandeuses) lors des précédentes sécheresses.

- Marc Gautreau signale que, pour les mêmes raisons, le garage de son voisin s'affaisse sur sa maison qui se trouve être en limite de propriété.

Frédéric Legendre lui conseille d'écrire à la Mairie. Marc Gautreau dit qu'en ce qui le concerne, l'assurance responsabilité civile a joué.

- Robert Lavaud demande qui est responsable lorsque des travaux sont effectués chez des particuliers et que les trottoirs sont défoncés.
Réponse de Frédéric Legendre : c'est celui qui a effectué les travaux : soit l'entreprise, soit le particulier lui-même, soit la ville si les travaux sont effectués pour le compte de la ville.

La séance est levée à 22H45.

**La date de la prochaine réunion du Conseil de Quartier est fixée au
Lundi 10 JANVIER 2011 à 20H30 au Gymnase du LUAT**

Ce sera l'occasion de partager une galette et de prendre le verre de l'amitié.

Le Président du Conseil de Quartier
Robert LAVAUD

Informations complémentaires apportées par Frédéric Régnier sur le traitement des ordures ménagères

Il ne faut pas confondre « le centre de traitement des ordures ménagères » et « le centre de tri » même si les deux unités sont localisées sur un même site (Usine Val'Horizon à Montlignon).

Le marché de traitement des ordures ménagères conclu par le Syndicat Emeraude permet de traiter une partie du gisement d'ordures ménagères par incinération, et l'autre partie par compostage.

Actuellement, le compost n'est pas d'une qualité suffisante pour faire l'objet d'une valorisation agronomique. Il est donc seulement « stabilisé » avant de finir en enfouissement (mise en décharge).

Val'Horizon doit investir pour l'améliorer mais n'a pas obtenu le feu vert du Préfet.

En revanche, s'agissant du tri sélectif, 80% des emballages sont valorisés par recyclage.

Il faut donc continuer les efforts de tri.

Les ordures ménagères résiduelles renferment encore une quantité importante de matière organique qui, par définition, est compostable. Le compost ne peut cependant être de qualité qu'à la condition de bien isoler cette fraction organique et de « mieux l'extraire » afin d'atteindre la norme compost et de pouvoir le vendre.

Pour anticiper l'augmentation d'une taxe sur la mise en décharge des déchets, le Syndicat Emeraude a progressivement augmenté la part d'incinération (qui permet une valorisation énergétique sous forme d'électricité et de vapeur), et dès le 1^{er} janvier 2011, seulement 15 000 tonnes/an d'ordures ménagères (sur les 85 000 tonnes traitées annuellement), iront au compostage.

Cette information est reprise dans le dossier du magazine « Emeraude infos » n°15 distribué sur Eaubonne.

=====